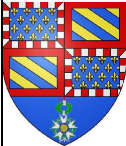


<b>DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR</b>	<b>SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2017</b>
<b>ARRONDISSEMENT DE BEAUNE</b>  <b>VILLE DE SAINT-JEAN-DE- LOSNE</b>    Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 05/04/2017  Nombre de présents <b>12</b>	L'An deux mille dix sept, le treize avril à dix huit heures et quarante cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-DE-LOSNE, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Madame Marie-Line DUPARC, Maire.  Présents : Mesdames DEPREY Martine, DUPARC Marie-Line, GARCIA Jacqueline, HUGUENOT Caroline, MERLE Céline (arrivée à 19 h) et VIEUX Carine et Messieurs BARBERET Jacques, BENOIT David, GAILLARD Hervé, LEBLANC Romuald, PARANT Maurice, POUSSOT Jean-Pierre.  Absente : ELIBOL Sabine.  Procurations : COLLENOT Béatrice (procuration à DUPARC Marie-Line), MERLE Jean-François (procuration à MERLE Céline).  formant la majorité des membres en exercice.  Secrétaire de séance : Madame VIEUX Carine

Madame le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal, constate que le quorum est atteint et que la séance du conseil municipal peut commencer.

Le PV de la séance du 07/02/2017 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite examiné.

#### **N° 2017-019 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL**

Madame. le Maire fait part de la demande de mise à disposition d'un local communal, sis au 2, rue de la Liberté par le Service Public Administratif dénommé « Office de Tourisme Rives de Saône » représenté par Monsieur Jean-Luc SOLLER, Président de la Communauté de Communes « Rives de Saône » autorisé par délibération du Conseil Communautaire en date du 16/04/2014.

Le Maire donne ensuite lecture au Conseil Municipal du projet de convention de mise à disposition du local, à titre gratuit.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'approuver la convention de mise à disposition gratuite d'un local communal, sis au 2 rue de la Liberté à la Communauté de Communes « Rives de Saône » afin d'accueillir l'antenne de L'Office de tourisme de Saint-Jean-de-Losne.

**AUTORISE** Madame. Le Maire à signer ladite convention avec Monsieur. le Président de la Communauté de Communes « Rives de Saône ».

Suffrages exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

### **N° 2017- 020 Approbation de la modification des statuts du SICECO**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Comité Syndical du SICECO a, par délibération du 1<sup>er</sup> février 2017, adopté une modification de ses statuts.

En effet, un arrêté préfectoral du 12 décembre 2016 a modifié le périmètre du Syndicat et il convient d'en tirer les conséquences :

- Les 7 communes du Grand Dijon sont retirées du SICECO à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. La Communauté Urbaine ne les représente plus au Comité et toute référence à l'adhésion du Grand Dijon et à ses délégués est supprimée du texte DES STATUTS.
- Les 24 communes du SERT de Plombières-Lès –Dijon qui ne font pas partie du Grand Dijon sont intégrées au SICECO à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et sont réparties dans différentes CLE.  
Les annexes aux statuts sont modifiées en ce sens ;
  - Annexe 1 : Liste alphabétique des membres,
  - Annexe 2 : Composition des Commissions Locales d'Energie (Liste et carte).

D'autre part, 2 communes du SICECO permutent, la commune de Gergueil de la CLE 2 à la CLE 6 et la commune d'Urcy de la CLE 6 à la CLE 2.

Enfin, la dernière modification des statuts du SICECO du 5 avril 2016 a permis aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre d'adhérer au Syndicat et les communautés de communes dont la liste suit ont demandé à en faire partie.

Il s'agit de :

- La Communauté de communes du Canton de Pontallier-sur-Saône par délibération en date du 27 juin 2016,
- La Communauté de communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon par délibération en date du 30 juin 2016,
- La Communauté de communes Auxonne Val de Saône par délibération en date du 7 juillet 2016,
- La Communauté de communes du Canton de Bligny-sur-ouche par délibération en date du 7 juillet 2016,
- La Communauté de communes du Canton de la Butte de Thil par délibération en date du 12 septembre 2016,
- La Communauté de communes du Sinémurien par délibération en date du 13 septembre 2016,
- La Communauté de communes Rives de Saône par délibération en date du 14 septembre 2016
- La Communauté de communes du canton de Vitteaux par délibération en date du 23 septembre 2016
- La Communauté de communes de L'Auxois Sud par délibération en date du 29 septembre 2016,
- La Communauté de communes du Mirebellois par délibération ne date du 27 octobre 2016,
- La Communauté de communes des Sources de la Tille par délibération en date du 27 octobre 2016,
- La Communauté de communes du Montbardois par délibération en date du 7 novembre 2016,
- La Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise par délibération en date du 10 novembre 2016,

- La Communauté de communes forêts Seine et Suzon par délibération en date du 26 janvier 2017.

Le Comité Syndical du SICECO, par délibération en date du 1<sup>er</sup> février 2017, a approuvé l'adhésion desdites Communautés de communes.

Madame le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces différentes modifications reprises dans les statuts ci-joints.

Elle propose au Conseil Municipal de les approuver.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5214-27,

Vu les délibérations des Communautés de communes ci-dessus mentionnées,

Vu la délibération annexée du Comité Syndical du SICECO du 1<sup>er</sup> février 2017,

Vu le projet de statuts du SICECO,

- APPROUVE les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée Générale du Comité Syndical du SICECO en date du 1<sup>er</sup> février 2017,
- APPROUVE L'adhésion des Communautés de communes citées ci-dessus,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Suffrages exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016**

Madame DEPREY Martine, 1<sup>ère</sup> adjointe présente au Conseil Municipal les comptes de gestion établis par Mme la trésorière.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budget primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Mme la trésorière accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016 du budget principal et des budgets annexes,

Après s'être assuré que Mme la trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par la Mme la trésorière, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DELIBERATION N° 2017-021 Budget annexe « Hôtel Saint-Jean » :**

Suffrages exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

**DELIBERATION N° 2017-022 Budget annexe « Camping municipal » :**

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

**DELIBERATION N° 2017-023 Budget général :**

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016**

Madame Le Maire s'étant retirée, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame DEPREY Martine, 1<sup>ère</sup> adjointe, prend connaissance des comptes administratifs 2016 dressés par Madame DUPARC Marie-Line.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, du budget principal et des budgets annexes,

1°) Le Conseil Municipal lui donne acte de la présentation faite aux comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

**DELIBERATION N° 2017-024 Budget annexe « Hôtel Saint-Jean » :**

- Déficit d'investissement	- 4 972.71 €
- Excédent de fonctionnement	+ 6 877.00 €
<b>Soit un résultat global de</b>	<b>1 904.29 €</b>

**DELIBERATION N° 2017-025 Budget annexe « camping municipal » :**

- Excédent d'investissement	+ 2 609.16 €
- Déficit de fonctionnement	- 193.82 €
<b>Soit un excédent global de 2 415.34 €</b>	

**DELIBERATION N° 2017-026 Budget principal**

- Déficit d'investissement	- 40 885.85 €
- Excédent de fonctionnement	+ 338 148.68 €
<b>Soit un excédent global de 297 262.83 €</b>	

2°) Le Conseil Municipal constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de rentrées et du bilan de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Le Conseil Municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Budget annexe « SAINT JEAN HOTEL » :**

Suffrages exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

**Budget annexe « camping municipal » :**

Suffrages exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

**Budget général :**

Suffrages exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016**

**DELIBERATION N° 2017-027 Budget annexe « le Saint-Jean Hôtel » :**

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif du budget « Saint-Jean Hôtel » 2016, statuant sur l'affectation du résultat,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	6 877.00 €
- un déficit d'investissement de	4 972.71 €
Besoin de financement	4 972.71 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

<u>1) Résultat d'exploitation au 31/12/2016 : Excédent</u>	6 877.00 €
<u>2) Affectation en réserves R 1068 en investissement :</u>	4 972.71 €
<u>3) Report en fonctionnement R 002 :</u>	1 904.29 €
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	4 972.71 €

**DELIBERATION N° 2017-028 Budget annexe « Camping municipal » :**

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif du budget « camping municipal » 2016, statuant sur l'affectation du résultat,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	1 300.43 €
- un déficit de fonctionnement reporté de	1 494.25 €
- un déficit de fonctionnement cumulé de	193.82 €
- un excédent d'investissement de	2 609.16 €
Soit un excédent de financement de	2 609.16 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

<u>1) Résultat d'exploitation au 31/12/2016 : déficit</u>	193.82 €
<u>2) Affectation en réserves R 1068 en investissement :</u>	0.00 €
<u>3) Report en fonctionnement R 002 :</u>	193.82 €

Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	2 609.16 €
--	------------

**DELIBERATION N° 2017-029 Budget Principal :**

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif du budget principal 2016, statuant sur l'affectation du résultat,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	92 923.28 €
- un excédent de fonctionnement reporté de	245 225.40 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	338 148.68 €
- un déficit d'investissement de	40 885.85 €
- un déficit des restes à réaliser de	47 437.70 €
Soit un excédent de financement de	88 323.55 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

1) <u>Résultat d'exploitation au 31/12/2016 : excédent</u>	338 148.68 €
2) <u>Affectation en réserves R 1068 en investissement :</u>	88 323.55 €
3) <u>Report en fonctionnement R 002 :</u>	249 825.13 €
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	40 885.85 €

**Budget annexe « SAINT JEAN HOTEL » :**

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

**Budget annexe « camping municipal » :**

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

**Budget principal :**

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

**N° 2017-030 – VOTE DES TAUX DES 3 TAXES FISCALES**

---

Le Conseil Municipal examine le projet de budget primitif établi par Madame Le Maire, ainsi que l'état de notification des taux d'imposition communiqué par les Services Fiscaux.

Le Conseil Municipal entend les explications fournies par Madame Le Maire sur le montant des recettes de fonctionnement, sur les dépenses à réaliser, sur le montant des investissements prévus.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** de maintenir les taux des taxes communales, comme suit :

- 11.04 % pour la taxe d'habitation,
- 23.16 % pour le foncier bâti,
- 54.41 % pour le foncier non bâti,

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

## VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE 2017

---

Les budgets présentés peuvent se résumer ainsi :

### **DELIBERATION N°2017-031 : BUDGET ANNEXE « Hôtel Saint-Jean »**

<b><u>Section de Fonctionnement :</u></b>		<b><u>Section d'Investissement :</u></b>	
Dépenses :	21 574.24 €	Dépenses :	21 740.57 €
Recettes :	22 551.53 €	Recettes :	21 740.57 €

### **DELIBERATION N°2017-032: BUDGET ANNEXE « Camping Municipal »**

<b><u>Section de Fonctionnement :</u></b>		<b><u>Section d'Investissement :</u></b>	
Dépenses :	22 505.00 €	Dépenses :	4 049.08 €
Recettes :	22 505.00 €	Recettes :	4 049.08 €

### **DELIBERATION N°2017-033: BUDGET ANNEXE « Canoé-Kayak »**

<b><u>Section de Fonctionnement :</u></b>		<b><u>Section d'Investissement :</u></b>	
Dépenses :	0 €	Dépenses :	12 071.21 €
Recettes :	0 €	Recettes :	12 071.21 €

### **DELIBERATION N°2017-034 : BUDGET GENERAL**

<b><u>Section de Fonctionnement :</u></b>		<b><u>Section d'Investissement :</u></b>	
Dépenses :	1 202 788.21 €	Dépenses :	522 413.90 € dont 187 437.70 € de reste à réaliser
Recettes :	1 230 553.85 €	Recettes :	522 413.90 € dont 140 000.00 € de reste à réaliser

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** les budgets primitifs 2017 qui s'équilibrent en dépenses et recettes dans chaque section.

#### **Budget annexe « SAINT JEAN HOTEL » :**

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

#### **Budget annexe « CAMPING LES HERLEQUINS » :**

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

#### **Budget annexe « CANOE KAYAK » :**

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0



### **Budget principal:**

Suffrages exprimés	14
Pour	13
Contre	0
Abstention	1

Monsieur Hervé GAILLARD, conseiller municipal, souhaite qu'une réunion de la commission des finances soit organisée un mois avant le vote des budgets primitifs.

### **N° 2017-035 VŒU RELATIF AU MAINTIEN DE LA GRATUITE DES TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LES FAMILLES DE COTE D'OR**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la compétence transport scolaire sera transférée des Conseils Départementaux vers les Conseils Régionaux à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Afin de préparer ce transfert dans les meilleures conditions possibles, le Conseil Départemental de la Côte d'Or a été le premier des huit départements de Bourgogne Franche-Comté à signer un accord pour préciser les modalités techniques et financières de cette évolution. Ainsi, la Commission Locale des Charges et Ressources Transférées (CLERCT) a évalué le montant des charges nettes du Transfert de compétences à 30 775 266 € en année pleine : cette somme engage la Région à maintenir le niveau de service mise en place par le Département.

Pourtant, malgré l'engagement de la Présidente du Conseil Régional, Marie-Guite DUFAY, de maintenir la gratuité pour les transports scolaires pour les familles, celles-ci devront bel et bien s'acquitter de frais.

Ces frais de dossier, qui pourraient atteindre jusqu'à 10 % du coût total du service, seront désormais facturés aux familles Côte-d'Oriennes. En Côte d'Or, cela correspondrait à une somme de 120 euros par enfant transporté !

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-de-Losne demande donc à la présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté de **maintenir la gratuité du service des transports scolaires pour les familles de Côte-d'Or, ainsi que de garantir le niveau de service que le Département de la Côte d'Or a assuré à ses habitants de plus de 30 ans.**

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Monsieur GAILLARD pose la question du stationnement sur la Ville qui pose problème et qu'il conviendrait de réexaminer.

## **Communications du Maire :**

Madame le Maire informe que la BNP fermera ses portes le 31/05/2017.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier adressé par Monsieur et Madame GAROSI au sujet de stationnements interdits devant leur domicile et de la maison située à proximité de sa propriété. Le pignon de cette maison qui donne sur le Bastion du Wauxhall, a été renforcé suite à des problèmes de structure. Le bien immobilier de la propriétaire fait l'objet d'expertises diverses. Madame le Maire précise que le policier municipal verbalise régulièrement les stationnements interdits et que la Ville est contrainte d'attendre le résultat des expertises de cette maison.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'un courrier a été adressé par Madame GREUSARD, directrice académique, au sujet de la non fusion de l'école maternelle et de l'école primaire pour la rentrée prochaine.

Madame le Maire fait également état de la pétition adressée par les parents d'élèves de l'école maternelle à Madame GREUSARD, qui souhaitent que les enfants soient déposés dans la cour et non les classes.

Madame le Maire lève la séance à 20 h 00.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13/04/2017

N° 2017-019 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL

N° 2017- 020 APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SICECO

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 :

- N° 2017-021 Budget annexe « Hôtel Saint-Jean
- N° 2017-022 Budget annexe « Camping municipal »
- N° 2017-023 Budget général

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

- N° 2017-024 Budget annexe « Hôtel Saint-Jean »
- N° 2017-025 Budget annexe « camping municipal »
- N° 2017-026 Budget principal

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

- N° 2017-027 Budget annexe « le Saint-Jean Hôtel »
- N° 2017-028 Budget annexe « Camping municipal »
- N° 2017-029 Budget Principal
- 

N° 2017-030 – VOTE DES TAUX DES 3 TAXES FISCALES

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE 2017

- N°2017-031 BUDGET ANNEXE « Hôtel Saint-Jean »
- N°2017-032 BUDGET ANNEXE « Camping Municipal »
- N°2017-033 BUDGET ANNEXE « Canoé-Kayak »
- N°2017-034 BUDGET PRINCIPAL

N° 2017-035 VŒU RELATIF AU MAINTIEN DE LA GRATUITE DES TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LES FAMILLES DE COTE D'OR